

LA PRÉSENTE N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI

**AVIS DE LIVRAISON GARANTIE
aux fins du dépôt d'actions ordinaires de**

**ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION
aux termes de l'offre de rachat datée du 26 août 2015**

Comme il est indiqué dans l'offre de rachat, le présent avis de livraison garantie ou un avis essentiellement équivalent à celui-ci doit être utilisé afin de déposer des actions ordinaires (les « actions ») de Absolute Software Corporation (la « Société ») en réponse à l'offre (définie ci-après) si les certificats attestant ces actions ne sont pas immédiatement disponibles ou si le délai n'est pas suffisant pour que tous les documents requis aux termes de la lettre d'envoi (définie ci-après) parviennent à Société de fiducie CST (le « dépositaire ») au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 5 octobre 2015 (l'« heure d'expiration »). Le présent avis de livraison garantie peut être remis en main propre ou envoyé par messenger ou par la poste ou transmis par télécopieur au bureau du dépositaire indiqué ci-après.

**À : ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION
ET À : BUREAU DU DÉPOSITAIRE, SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CST**

Par télécopieur

514-985-8853

Par la poste

Société de fiducie CST

P.O. Box 1036

Adelaide Street Postal Station

Toronto (Ontario) M5C 2K4

À l'attention de : Corporate Actions

En main propre, par messenger ou par courrier recommandé

Société de fiducie CST

B1 Level

320 Bay Street

Toronto (Ontario) M5H 4A6

À l'attention de : Corporate Actions

La remise du présent avis de livraison garantie à une autre adresse que l'une des adresses indiquées ci-dessus ou la transmission du présent avis de livraison garantie par télécopieur à un autre numéro de télécopieur que celui qui est indiqué ci-dessus ne constitue pas une remise valable.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas être utilisé pour garantie des signatures. Si une signature apposée sur la lettre d'envoi doit être garantie par un établissement admissible (défini ci-après), cette signature doit figurer dans la case L, « Garantie de signature », de la lettre d'envoi.

Par les présentes, le soussigné dépose en faveur de Absolute Software Corporation, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre de rachat datée du 26 août 2015, et la note d'information relative à une offre publique de rachat l'accompagnant (l'« offre et la note d'information ») et qui y est intégrée, la lettre d'envoi connexe (la « lettre d'envoi ») et le présent avis de livraison garantie (l'« avis de livraison garantie ») (qui, ensemble, constituent l'« offre »), dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'actions indiqué ci-après, conformément à la procédure de livraison garantie énoncée dans l'offre et note d'information à la rubrique « Procédure de dépôt des actions ».

Nombre d'actions : _____

Nom du ou des porteurs inscrits : _____

N° de certificat (si disponibles) : _____

(Veuillez dactylographier ou écrire en lettres moulées)

Adresse : _____

Signature(s) : _____

(Signer ici)

(Code postal ou code ZIP)

Date : _____

Indicatif régional et n° de téléphone : _____

NE PAS JOINDRE DE CERTIFICAT D' ACTIONS AU PRÉSENT FORMULAIRE

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie doit faire parvenir la garantie au dépositaire et doit remettre la lettre d'envoi et les certificats d'actions au dépositaire dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

GARANTIE

(Ne pas utiliser pour garantir des signatures)

Le soussigné, une banque à charte canadienne de l'annexe I, un membre d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou une institution financière américaine (y compris la plupart des banques, des organismes d'épargne et de crédit et des maisons de courtage américains) qui participe au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), au Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange ou au Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) garantit la livraison au bureau du dépositaire à son adresse indiquée ci-dessus du ou des certificats attestant les actions déposées en vertu des présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) et de tous les autres documents requis, au plus tard à 17 h (heure de l'Est), le troisième jour de bourse suivant l'heure d'expiration. Aux présentes, le terme « jour de bourse » s'entend d'un jour où ont lieu des opérations de négociation à la Bourse de Toronto.

Nom de l'établissement : _____

Signature autorisée : _____

Adresse de l'établissement : _____

Nom : _____

(Veuillez dactylographier ou écrire en lettres moulées)

Titre : _____

(Code postal ou code ZIP)

Indicatif régional et n° de téléphone : _____

Date : _____

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Les actions sont déposées par les présentes aux termes d'un :

☐ **Dépôt aux enchères**
(Veuillez remplir la case B)

☐ **Dépôt au prix de rachat**
(Veuillez remplir la case C)

**CASE B
DÉPÔT AUX ENCHÈRES**

**PRIX PAR ACTION (EN DOLLARS
CANADIENS) AUQUEL LES ACTIONS SONT
DÉPOSÉES**

Cette case DOIT être remplie si des actions sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères.

Cocher la case appropriée pour indiquer le prix du dépôt aux enchères.

Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Si des quantités d'actions sont déposées à des prix différents, utiliser une lettre d'envoi distincte pour chaque prix spécifié. Voir la directive 5 de la lettre d'envoi.

☐ 7,75 \$

☐ 8,00 \$

☐ 8,25 \$

☐ 8,50 \$

☐ 8,75 \$

☐ 9,00 \$

**CASE C
DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT**

Cette case DOIT être remplie si des actions sont déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- ☐ dépose des actions dont il est le propriétaire véritable;
- ☐ est un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit (liste ci-jointe) pour le compte des propriétaires véritables de ces actions.

**CASE D
LOTS IRRÉGULIERS
(Voir la directive 6)**

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires véritables de moins de 100 actions au total à la fermeture des bureaux à l'heure d'expiration.

Le soussigné (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- ☐ sera le propriétaire véritable de moins de 100 actions au total à la fermeture des bureaux à l'heure d'expiration, lesquelles actions sont toutes déposées en réponse à l'offre;
- ☐ est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui (i) dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions et (ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire de moins de 100 actions au total à la fermeture des bureaux à l'heure d'expiration et qu'il dépose la totalité de ces actions.